

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
02/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Fonds de concours en
investissement enveloppe
cumulée 2024 -2025 -2026.

2026 – 035

Affaire inscrite à l'ordre du
jour.

L'an deux mil vingt six

Le 8 septembre à 20H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la
mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de
M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :

HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie –
COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie –
CHOJNACKI Emilie – CABRAL FOUQUET Elizabet –
LATAPPY Cédric – PAVOINE Elodie – COUPEL Florian –
TERRIEN François – DEROCHÉ Rémy – SIMENEL Justine –
COURTIES Manon – GÉRARD Alexis –

Absent :

Absent excusé :

M. LATAPPY Cédric a été élu secrétaire de séance.

**Fonds de concours en investissement enveloppe cumulée
2024 -2025 -2026.
2026 – 035**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la
commune peut inscrire le fonds de concours de 2024 – 2025 -
2026 pour participer au financement de l'ALSH de Tresbœuf.

En effet, ces travaux d'investissement sont concordants avec le
fonds de concours « création ou restructuration d'équipements
de proximité ou de loisirs » : réalisation de travaux
d'investissement dans le domaine de petite enfance et ou
périscolaire.

Conformément au règlement du fonds de concours, les
dépenses relatives à cette opération sont éligibles car :

- elles représentent des dépenses d'immobilisations
corporelles relatives à des projets intercommunaux. C'est-à-dire
que ce projet est mutualisé entre la commune de Tresbœuf,
La Couyère, Lalleu et La Bosse de Bretagne,
- elles sont conformes au plafonnement de 50% du fonds
de concours de BPLC à la commune et l'autofinancement
minimum de 20% de la commune.

Monsieur Le Maire précise que la commune n'a pas sollicité de
crédit en 2024, 2025 et ni en 2026 donc par conséquent elle
dispose d'une enveloppe de 49 500.00€ pour 2026.

Plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant €	%
La Bosse de Bretagne	102 577.00€	100.00%
TOTAL	102 577.00€	100.00%

Nature des recettes	Montant €	%
Fonds de concours BPLC	49 500.00€	48.26%
Autofinancement	53 077.00€	51.74%
TOTAL	102 577.00€	100.00%

Le conseil municipal après avoir délibéré,
15 voix pour

- **Sollicite** le fonds de concours en investissement auprès de BPLC pour un montant de 49 500.00 € pour les travaux de création ou restructuration d'équipements de proximité ou de loisirs.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ente Bretagne porte de Loire Communauté, la commune Tresbœuf et la commune de La Bosse de Bretagne pour le versement du fonds de concours de 2024 - 2025 - 2026.
- **Accepte** que la commune de Tresbœuf perçoive le fonds de concours pour un montant de 49 500.00€.
- **Autorise** Bretagne porte Loire Communauté à verser à la commune de Tresbœuf, maître d'ouvrage, le montant du fonds de concours sollicité par la commune de La Bosse de Bretagne sous réserve que ledit Fonds de concours soit déduit de la participation due par la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,
M. LATAPPY Cédric.



Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.

